

ST-2022-168-AC + PV

ARRÊTÉ réglementant
la circulation routière

Le Marie de la Commune de BRECH,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

VU la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la délégation de fonction de M. RAUD du 11.07.2022, (RH N°22-322)

VU la demande de l'entreprise SAS MAHE HUBERT de CAUDAN pour effectuer des travaux de terrassement pour branchement EU, 46 rue du Champ des Martyrs ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1 :

A partir du 14/11/2022 jusqu'à la fin des travaux (19 jrs), l'entreprise SAS MAHE HUBERT de CAUDAN est autorisée à effectuer des travaux de terrassement pour branchement EU, 46 rue du Champ des Martyrs en BRECH ;

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules sera réglementée de la manière suivante :

- ✓ Interdiction de stationner
- ✓ Vitesse limitée à 30 km/h

Les 14 et 15 novembre 2022, la route sera barrée et une déviation sera prévue par rue Jean IV Duc de Bretagne

Article 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle 4ème partie - signalisation de prescription - sera mise en place par l'entreprise. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un

délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- ✓ Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune
- ✓ Monsieur le Gardien de Police Municipale
- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AURAY
- ✓ Monsieur le Commandant des Sapeur Pompiers - Centre de secours d'Auray
- ✓ Monsieur le Directeur de l'entreprise SAS MAHE HUBERT - ZI de Lann Sevelin
CS 40012 - 56 854 CAUDAN Cédex

A Brec'h, le 27 octobre 2022

**L'adjoint délégué aux travaux
Bernard RAUD**

